

*AT 10*



RAPPORT DE L'ATELIER DE LA MISE EN COMMUN  
DES AMELIORATIONS DES PARTIES PRENANTES DU  
RAPPORT ITIE-RDC 2012.



GRAND KARAVIA HOTEL, LE 20 DECEMBRE 2014

# **RAPPORT DE L'ATELIER DE MISE EN COMMUN DES AMELIORATIONS DES PARTIES PRENANTES AU RAPPORT ITIE-RDC 2012 .**

**Date et lieu :** le 20 décembre 2014, Lubumbashi, Grand Karavia Hôtel

**Présences :** Listes en annexe

**Modérateur principal :** Le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC

**Patronnage :** S.E le Vice-Gouverneur de la Province du Katanga

**Présidence :** S.E Ministre National des Mines

## **DÉROULEMENT**

Deux temps ont caractérisé cet important atelier qui a connu une forte participation des membres des parties prenantes venus de tous les coins de la république : le prononcé des discours de circonSTANCE et la communication par porte-paroles des améliorations des parties prenantes par composante suivie du débat et de la mise en commun des améliorations retenues.

### **1. PRONONCE DES MOTS DE CIRCONSTANCE**

Avant d'entamer ce point, le Coordonnateur est revenu sur le sens de cet atelier qu'il a situé dans le devoir qu'avait le Comité Exécutif de réunir les parties prenantes pour qu'elles revoient le projet de rapport ITIE RDC 2012 et apportent des améliorations nécessaires à intégrer par le conciliateur avant la présentation au Comité Exécutif de la version finale à adopter et à publier

#### **1.1 Mot de circonstance du Vice Gouverneur de la Province du Katanga et Représentant du Gouverneur empêché.**

##### **Synthèse du mot**

Après avoir souhaité aux participants la bienvenue au Katanga, l'orateur s'est réjoui de l'implication à l'ITIE de toutes les Institutions provinciales. Il a rappelé la profondeur des débats qui avaient entouré la revue du Rapport ITIE RDC 2011 en février 2014 laquelle avait permis de produire un complément de Rapport de grande qualité. Le Rapport et son complément avaient fait l'objet d'un examen par le Conseil de l'Administration de l'ITIE à l'issue duquel la RDC a été déclarée pays conforme en juillet dernier. En prévision de la publication du Rapport ITIE 2012, il a félicité l'initiative prise par le Comité Exécutif de revenir à ces mêmes parties prenantes pour qu'elles présentent le résultat des améliorations apportées au projet de Rapport 2012 comme elles-mêmes avaient exigé au moment de la présentation du projet de rapport. Il a demandé aux parties prenantes de saisir l'occasion pour harmoniser les améliorations relevées par chaque groupe et de se prononcer définitivement sur la qualité du Rapport ITIE RDC 2012. Enfin, il a souhaité plein succès à l'atelier.

## **1.2 Mot de ciconstance de son Excellence le Ministre National des Mines(Martin KABWELULU)**

### **Synthèse de son intervention**

La Rdc est conforme à l'ITIE depuis juillet 2014, toutes les parties prenantes sont appelées à défendre ce statut en se conformant aux exigences et en améliorant le processus. La conformité aux exigences conduit à la publication régulière des rapport ITIE. La publication du Rapport ITIE-RDC 2012 avant le 31 décembre se situe sur cette ligne . En vue d'obtenir un large débat autour de ce rapport, le Comité Exécutif a fait participer toutes les composantes à l'analyse du projet à l'issue de laquelle chaque composante devait apporter des éléments nouveaux, sous forme d'améliorations, que le présent atelier doit condenser après débat.Les améliorations jugées pertinentes seront arrêtées de commun accord lors de ce débat public. Pour un débat lucide, les participants sont appelés à ne pas considérer le projet de rapport sous examen comme un rapport d'audit des déclarations des Entreprises et de l'Etat, mais, plutôt axer l'analyse sur des notions de base de l'élaboration d'un Rapport ITIE contenues dans le cadrage ITIE RDC 2012 que sont principalement la matérialité, l'exhaustivité des données à déclarer, la fiabilité des données déclarées, l'importance des écarts, le degré de désagrégation des données, les informations contextuelles et les recommandations de l'Administrateur Indépendant. Il est proposé que les éventuels questionnements soient posés lors de la dissémination.

Avant de clore son propos, l'intervenant a rappelé l'objectif premier d'un Rapport ITIE qui est celui d'informer le public sur les revenus du secteur extractif et en débattre. Pour ce faire, le rapport doit être simplifié dans sa conception afin d'être compris par n'importe quel citoyen.

### **1.3 Cadrage du débat.**

En vue de renforcer la lucidité des débats, le Coordonnateur National s'appuyant sur le schéma d'analyse de rapport proposé par le président des céans a lu in extenso, à l'attention des participants, la réaction du Secrétariat International de l'ITIE sur le projet de Rapport ITIE-RDC 2012. Pour rappel, cette réaction est axée sur deux points : (a) observations d'ordre général portant sur les riches informations contenues dans le projet et la nécessité de réorganiser la présentation du projet en vue de le rendre plus attractif et comprehensible par tous et (b) les observations d'ordre spécifiques portant sur certaines informations contextuelles(propriété réelle, attribution des licences..), sur le cas particulier Sicomines et sur la fiabilité des données et les écarts.

Au regard du schéma d'analyse proposé par le président et les observations du Secrétariat International, la méthodologie suivante a été proposée aux participants :

- Constitution des panels par composante. La modération sera assurée par le Coordonnateur national tandis que l'expert technique du Secrétariat Technique interviendra dans chaque panel pour donner une précision sur tel ou tel point. Les composantes déclarantes, c'est-à-dire les Entreprises et l'Etat, interviendront en premier lieu . Elles seront suivies par la composante Société Civile ;
- Présentation, par le porte-parole de la composante, des améliorations retenues par rapport à la matérialité, à l'exhaustivité, à la fiabilité, à la désagrégation, l'importance des écarts, aux informations contextuelles, aux recommandations et autres améliorations d'ordre général ;
- Débat public autour des améliorations présentées ; et

→ Mise en commun des améliorations.  
Après débat la méthodologie a été approuvée.

## **2. PRESENTATION DES AMELIORATIONS, DEBAT ET MISE EN COMMUN DES AMELIORATIONS**

### **2.1 Intervention du Panel 1 : Groupe ENTREPRISES EXTRACTIVES.**

**Composantes concernées : Composante Entreprises en co-débat avec la composante Gouvernement.**

Membres du pannel : Composante Entreprises :Madame Liliane KAYUMBA (DG Cohydro), KASONGO Bin Nassor(Chambre des mines) et Robert MUNGANGA(Entreprises publiques minières).Madame Liliane et KASONGO Bin Nassor sont respectivement porte-parole des entreprises pétrolières et des Entreprises minières.

Composante Gouvernement :Eddy N'Sa(ministère de l'Environnement) et prof. Donat Kampata(Coordonnateur de la CTCPM). Eddy N'sa est porte-parole de la composante.

Secrétariat Technique : Jean Jacques KAYEMBE(expert technique).

#### **i) Intervention de la porte parole des entreprises pétrolières**

Hormis quelques amendements de forme, les entreprises pétrolières n'ont pas trouvé d'améliorations susceptibles d'affecter la matérialité, l'exhaustivité, la fiabilité, les écarts, la désagrégation et les informations contextuelles. Pour les pétroliers, le projet de Rapport est satisfaisant.

Cependant, elles ont souhaité que les améliorations suivantes soient prises en compte dans les prochains rapports :

- Cadrage( Perimètre) : Ne prendre en compte que des entreprises ayant des obligations vis-à-vis de l'Etat, c'est-à-dire écarter du périmètre les entreprises non opérationnelles et n'y garder que celles qui paient à l'Etat.
- Propriété réelle : le reporting des informations sur la propriété réelle n'étant pas obligatoire dans le cadre du présent rapport, renseigner les informations y relatives à partir de 2016, exercice où il sera obligatoire de reporter ces informations.

#### **ii) Intervention du représentant de la chambre des mines( KASONGO Bin Nassor)**

Rien à signaler du point de vue matérialité et exhaustivité. Les Entreprises minières sont satisfaites.

#### **Améliorations proposées :**

- Sur la fiabilité des données : le Conciliateur doit s'en tenir au mécanisme de fiabilisation arrêté par le Comité Exécutif. En conséquence les parties du projet de rapport qui entrent en contradiction avec ce mécanisme doivent être élaguées du rapport final.
- Sur la désagrégation des données : les entreprises exigent que les données désagrégées soient annexées au rapport
- Sur les écarts : les écarts doivent être détaillés comme dans le Rapport 2011. La distinction des écarts positifs des écarts négatifs doit être faite.
- Sur les informations contextuelles :
  - La Production : pour la valorisation, se référer aux statistiques des entreprises et non celles de la Banque Centrale

- Les Exportation : se référer aux statistiques de la DGDA et non celles de la Banque Centrale
- Sur les recommandations : Supprimer la recommandation sur la fiabilisation des données des entreprises puisqu'elle est en contradiction avec le mécanisme arrêté par le Comité exécutif.
- Sur autres éléments d'amélioration :Supprimer la phrase, à la page 25 qui affirme que la production minière exportée est assurée à 80% par l'artisanat.

## **DEBAT D'ENSEMBLE AUTOUR DES AMELIORATIONS PROPOSEES**

### **a. Des questions posées**

Pourquoi supprimer du Périmètre des pétroliers certaines entreprises, c'est comme si le cadrage 2012 avait été mal fait ? Pourquoi la déclarartion des statistiques de production n'est pas agrégée comme celle des exportations ? Pourquoi se référer à l'OHADA alorqu'en 2012 celle- ci n'était pas encore d'application ? Dans le Rapport ITIE 2011 on avait des données désagrégées, pourquoi a- t-on dérogé à la règle en 2012 ? Pour la propriété réelle, il faut s'en tenir à la déclaration de l'entreprise sur ses propriétaires telle que renseignée par le Registre du Cadastre Minier, aller au delà de cette source officielle, c'est verser dans la spéculatoin.

### **b. Des réponses**

Le cadrage ITIE –RDC 2012 n'a pas été mal fait, la recommandation des pétroliers veut éviter que le futur périmètre ne soit surchargé pour rien. Le Périmètre ne doit comprendre que des entreprises qui ont des obligations et qui les honorent.

Les entreprises ont déclaré des données de production d'une manière désagrégee, mais, il fallait les compliler d'où leur présentation dans le rapport d'une manière agrégée.

Au regard du nombre élevé des entreprises du périmètre (118), il n'est pas indiqué de faire figurer les données désagrégées dans le corps du rapport au risque de le surcharger. Comme les écarts détaillés , elles seront postées sur le site web de l'ITIE –RDC.

Il est vrai qu'en RDC il existe une lacune légale sur la propriété réelle, il faut la combler c'est pourquoi le Comité Executif essaie de la combler en se dotant d'une défintion de la propriété réelle prenant en compte certains éléments prévus dans la loi congolaise et des éléments de la pratique internationale.

### **c. Des éclaircissements apportés sur certains points**

- Le Code minier demande aux entreprises de publier leurs productions, la source des statistiques sur la production émane des entreprises qui de ce fait ne peuvent pas se plaindre des données fournies par la Banque Centrale, laquelle ne fait qu'une simple compilation des statistiques fournies par les entreprises ;
- Au point de la procédure d'attribution des titres, le projet n'a pas mentionné la procédure par voie de transmission et par voie d'option. Ces deux voies doivent figurer dans le Rapport final.Egalement le projet parle du « projet de Code minier » qui est en révision, c'est plutôt un avant projet.
- Selon les statistiques de la division des mines, 90% de la production minière viennent de la mine à grande échelle

- Les inspecteurs de production affectés dans chaque entreprise doivent faire correctement leur travail en vue de communiquer les vraies statistiques de production et des exportations aux services de l'Etat.
- Il est important que le Comité Exécutif détermine le niveau de désagrégation des données.
- Concernant la propriété réelle, la RDC est un pays pilote dans la divulgation des propriétaires réels des entreprises. C'est un engagement librement pris. Elle expérimente cette exigence et devra intégralement y répondre au plus tard le 31 mars 2015. On a donc encore du temps pour collecter des informations sur la propriété réelle.

### **AMELIORATIONS HARMONISEES RETENUES**

- ❖ **Sur la fiabilité** : s'en tenir au mécanisme défini par le Comité Exécutif et supprimer la recommandation n°4
- ❖ **Sur les écarts et la désagrégation** : les écarts ainsi que les données désagrégées seront publiés et postés sur le site web de l'ITIE. Distinction doit être faite entre les écarts positifs et les écarts négatifs ;
- ❖ **Sur les recommandations** : Supprimer la recommandation sur la fiabilisation des données des entreprises puisqu'elle est en contradiction avec le mécanisme arrêté par le Comité exécutif.
- ❖ **Sur autres éléments d'amélioration** : Supprimer la phrase, à la page 25 qui affirme que « la production artisanale représenterait plus de 80% de la production minière exportée par la RDC », ajouter la procédure d'attribution des titres miniers par voie de transmission et par voie d'option, supprimer « projet de Code minier » et le remplacer par avant projet de Code minier.

### **2.2 Intervention du Panel 2 : Groupe GOUVERNEMENT**

**Composantes concernées : Composante Gouvernement en co-débat avec la composante Entreprises.**

Composante Gouvernement : Eddy N'SA (porte parole) et Donnat KAMPATA

Composante Gouvernement : Madame Liliane KAYUMBA, KASONGO Bin Nassor et Robert MUNGANGA

Secrétariat Technique de l'ITIE : Jean J. KAYEMBE

Selon le porte-parole du panel, par rapport à la matérialité, à l'exhaustivité, à la fiabilité, à la désagrégation, aux informations contextuelles et autres améliorations, la composante Gouvernement n'avait pas relevé d'éléments susceptibles de constituer des points d'amélioration. Il a appuyé la recommandation visant à ce que tout paiement vis-à-vis de l'Etat passe par une des Régies financières, cela pour permettre le retraçage de la recette.

Enfin un représentant de la composante Gouvernement dans la salle a indiqué que le Secrétariat général aux Hydrocarbures avait fourni les données des exportations en valeur et qu'il avait en même temps fourni la preuve permettant de résoudre l'écart de 47.000usd entre l'entreprise pétrolière Soco et l'Etat.

## **DEBAT D'ENSEMBLE AUTOUR DES AMELIORATIONS PROPOSEES**

### **a. Des questions**

Quelle est la position du Gouvernement par rapport à la recommandation du Conciliateur concernant les régies financières qui n'ont pas répondu en intégralité à ses commentaires ? quelle fiabilité accorder à des preuves de paiement des pas de porte Frontier et Sicomines fournies post-projet 1 par la BCC après une demande formulée par le Comité Exécutif ? Pourquoi le gouvernement ne fait pas assez pour faire respecter la procédure en cas de fermeture des entreprises, le cas de 7 entreprises minières citées dans le projet de rapport est éloquent et n'est pas suffisamment référencé .

### **b. Des réponses**

A la date de l'atelier, toutes les Régies ont répondu intégralement aux commentaires du Conciliateur. Cette recommandation n'a plus de raison d'être et doit être supprimée ; En 2012, les pas de porte n'étaient pas encadrés par la DGRAD d'où leur encaissement par la BCC. Cette dernière n'étant pas dans le Périmètre, le comité exécutif lui a adressé une demande pour obtenir confirmation et la preuve d'encaissement, pour compte du Trésor Public, des pas de porte versés par Frontier et Sicomines. Les preuves fournies par la BCC ont été transmises au Conciliateur qui, après examen, les a acceptées et a approuvé leur fiabilité. Un membre des Régies financières a renchéri en disant que la DGRAD délivrait les ordonnancements de régularisation pour permettre de prendre en charge les recettes exceptionnelles encaissées par le Trésor sans passer par le schéma classique d'encaissement de la recette de l'Etat tel les cas des recettes des pétroliers producteurs et des pas de porte. Sur ces genres de recettes, la DGRAD n'y perçoit aucune prime de retrocession.

Des indications sur les 7 entreprises minières seront fournies dans la version finale du rapport pour éclairer assez leur cas. C'est donc une amélioration à noter.

## **AMELIORATIONS HARMONISEES RETENUES**

- ❖ Supprimer la recommandation N° 8 relative au retard des Régies financières dans la réponse aux commentaires sur les écarts soulevés ;
- ❖ Apporter dans la version finale du rapport plus de références dans les documents soutenant la fermeture ou la cessation d'activité pour les 7 entreprises minières.

### **2.3 Intervention du Panel 3 : Groupe des Organisations de la Société Civile (OSC)**

Composante Société Civile : Mrs Albert KABUYA du CENADEP et porte parole du groupe des OSC de Kinshasa et IBOND RUPAS de la POM et porte parole des OSC du groupe Katanga  
Composante Entreprises : Madame Liliane KAYUMBA et KASONGO Bin Nassor

ST ITIE : Jean Jacques KAYEMBE

#### **i) Intervention de Mr Albert KABUYA**

D'entrée de jeux, l'orateur annonce qu'il va s'apaisentir sur les améliorations retenues par la Société Civile conformément aux points du schéma d'analyse convenus dans la méthodologie adoptée.

- Sur la materialité et la désagrégation : rien à signaler

- Sur l'exhaustivité : Rendre accessible sur le site web de l'ITIE RDC les preuves de fermeture ou de cessation d'activités de 7 entreprises minières qui n'ont pas soumis de déclaration.
- Sur la fiabilité des données des :
  - Entreprises : quelques entreprises sont citées comme n'ayant pas fourni les preuves de fiabilisation de leurs données, ces entreprises doivent fournir les preuves, dans le cas contraire que le Comité Exécutif convienne des mesures pour les amener à satisfaire à cette exigence ;
  - Entités étatiques : rendre disponible le Rapport de l'IGF sur la certification des déclarations des régies financières et autres entités
- Sur les écarts : concernant l'écart résolu de 276,5 millions de dollars Usd(Pas de porte Frontier et Sicomines) annexer au Rapport les preuves d'encaissement fournies par la BCC.
- Sur les Informations contextuelles :
  - Transferts infranationaux : que le rapport explique mieux la clé de répartition et que la Direction des recettes du Katanga(DRKAT) donne son opinion.
  - Propriété réelle (amélioration future) : la RDC doit respecter la Norme en obligeant les entreprises à se conformer à l'échéance du 31 mars 2015.
  - Ecarts sur exportations et prix appliqués : expliquer dans un paragraphe ces écarts qui paraissent énormes
  - Emplois :Distinguer les emplois créées par les miniers des pétroliers
  - Cas particulier Sicomines : faire figurer la compréhension du Comité Exécutif du contrat Sicomines

## **ii) Intervention de Ibond RUPAS**

- Sur la matérialité : Rien à signaler sauf que dans le futur il faudra aussi déterminer la matérialité des autres paiements significatifs ;
- Sur la désagrégation : rien à signaler ;
- Sur l'exhaustivité : Fournir assez de référence documentaire au sujet des 7 entreprises minières en cessation d'activité, liquidées ou fermées.Fournir assez de détails sur les autres paiements significatifs ;
- Sur la fiabilité : Le rapport final clarifie l'approche de fiabilisation arrêtée par le Conciliateur ;
- Sur les écarts :Distinguer dans le corps du rapport les écarts positifs des écarts négatifs ;
- Sur les améliorations d'ordre général : corriger les termes ambigus :page 11 :remplacer retenues à la source sur salaire par le flux « Impôt professionnel sur les rémunérations », clarifier les chiffres contradictoire aux pages 65 et 115 relatifs au paiement/ recette des entreprises du portefeuille de l'Etat(EPE), là où il n'y a pas eu paiement , remplacer dans les tableaux les traits par « 0 » ;
- Sur le cas Sicomines : donner de la clarification sur le montant de 175 millions de dollars Usd : s'agit-il des pas de porte ou un décaissement pour l'investissement minier ?

## **DEBAT D'ENSEMBLE AUTOUR DES AMELIORATIONS PROPOSEES**

Celui- ci a tourné autour des commentaires et des éclaircissements apportés par les uns et les autres sur l'une ou l'autre amélioration proposée ci-haut .

**Sur la fiabilité des données**, au sujet de l'approche de fiabilisation des données, monsieur Kasongo Bin Nassor a renvoyé la Société Civile à la lecture attentive du mécanisme arrêté par le Comité Exécutif et l'exigence 5.2 de la Norme. Il a donc demandé qu'on s'en tienne au consensus dégagé sur ce point par le premier panel.

Revenant à la charge, le Coordonnateur national a précisé qu'à ce jour, toutes les Entreprises (hormis Glencore qui a quitté la RDC en 2011) avaient fourni la preuve de fiabilisation qui, au regard du mécanisme de fiabilisation précité, n'implique pas, pour la satisfaction à cette exigence, la réunion de conditions cumulatives. Il suffisait que l'Entreprise réunisse l'une des trois conditions pour être en règle avec l'exigence. Enchainant sur la compréhension du contrat Sicomines par le Comité Exécutif, l'intervenant a fait remarquer que les rapports ITIE -RDC 2010, 2011 et même le Rapport complémentaire 2011 avaient largement refleté dans leur corps la compréhension de ce contrat, il a estimé que le Comité Exécutif avait assez fait pour partager sa compréhension du contrat avec le grand public et qu'il ne pouvait pas y revenir à chaque Rapport ITIE.

Enfin , l'inspecteur général des Finances, monsieur KABONGO présent dans la salle, a rassuré l'assistance de la disponibilité des rapports de certification des Régies et autres entités auprès du Secrétariat Technique de l'ITE. Dans ces rapports, l'IGF a recommandé que le Gouvernement nomme les commissaires aux comptes dans les deux Entreprises étatiques qui éprouvent des difficultés pour se faire auditer.

Monsieur Oscar ... de la DRKAT a précisé que la province du Katanga, loin de recevoir les 40% des recettes sur la redevance minière, recevait de la part du gouvernement central un forfait lequel a été déclaré à l'ITIE. Il s'est posé la question de savoir si la province devait déclarer à l'ITIE la quotité qu'elle reçoit du national sur la redevance sur frais rendus à l'exportation. Il lui a été précisé que ce flux étant déclaré globalement par la DGDA, la DRKAT ne pouvait donc pas déclarer sa quote part au risque de compliquer la réconciliation.

Quant au chiffre « contradictoire » des EPE renseigné aux pages 65 et 115 par monsieur IBond, après lecture minutieuse, monsieur Jean J. Kayembe a démontré qu'il n'y avait pas de contradiction. Il s'agissait d'un côté de la déclaration des recettes reçues par les EPE et de l'autre des paiements effectués par elles au Trésor.

## AMELIORATIONS HARMONISEES RETENUES.

- ❖ **Sur l'exhaustivité :** Apporter dans la version finale du rapport plus de références dans les documents soutenant la fermeture ou la cessation d'activité pour les 7 entreprises minières ;
- ❖ **Sur la fiabilité :** s'en tenir au mécanisme défini par le Comité Exécutif et supprimer la recommandation n°4, rendre disponible sur le site web de l'ITIE les rapports de l'IGF ;
- ❖ **Sur les écarts :** concernant l'écart résolu de 276,5 millions de dollars Usd, annexer au Rapport final les preuves d'encaissement fournies par la BCC, détailler les écarts et distinguer les écarts positifs des écarts négatifs.Rendre disponibles sur le site web les écarts désagrégés ;
- ❖ **Informations contextuelles :** (emplois) distinguer les emplois créées par les pétroliers de ceux créées par les miniers ;
- ❖ **Cas spécifique Sicomines :** donner de la clarification sur le montant de 175 millions de dollars Usd : s'agit-il des pas de porte ou d'un décaissement pour l'investissement minier ?

❖ **Améliorations d'ordre général :** page 11, remplacer « retenues à la source sur salaire » par le flux « Impôt professionnel sur les rémunérations ».

Après cette séance d'harmonisation, il a été demandé à l'assistance de donner ses impressions sur l'atelier. A l'unanimité, l'assistance s'est déclarée grandement satisfaite du fait du bon déroulement des débats ouverts autour de tous les points mis sur la table et du consensus qui s'est dégagé autour de chaque amélioration retenue à l'issue des discussions dans les panels. Une photo des porte parole des parties prenantes a clôturé les débats.

C'est sur cette note positive que l'atelier qui avait commencé à 9h 40 fut clôturé à 15h50.

Le rapporteur

F.N